

## Compagnon électricien-ne

### *Conjuguez votre réussite et celle de nos élèves !*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) possède un parc immobilier de plus de 200 bâtiments. Dans le but d'offrir un environnement favorisant le bien-être et la sécurité des élèves, une équipe de 300 ouvriers spécialisés déploie ses compétences dans l'entretien des établissements scolaires et administratifs ! Le CSSDM recherche des électriciens-nes pour joindre cette équipe d'ouvriers spécialisés. Plus particulièrement, l'électricien-ne

- Effectuer les travaux de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et d'autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission.
- Faire des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage, monter les panneaux de distribution, poser des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passer les fils et faire les raccordements nécessaires.
- Procéder à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs et climatiseurs
- Coordonner occasionnellement des travaux effectués par des ouvriers.ères moins expérimentés ou non spécialisés
- Accomplir toute autre tâche en lien avec la fonction à la demande de son(sa) supérieur.e .

### Qualifications

Satisfaire l'une des deux options suivantes :

- **Option1** : détenir un certificat de compétence compagnon électricien délivré par la Commission de la construction du Québec.
- **Option 2** : détenir un certificat de qualification électricien délivré par Emploi Québec (Ancienne appellation : licence C).

### Exigence particulière

Détenir un permis de conduire valide car l'employé.e peut être appelé à utiliser un camion de service dans ses fonctions.

### Conditions de travail :

- Rémunération : Le salaire est de 29,22 \$ de l'heure (selon la convention collective en vigueur le salaire de base est de 26,57 \$ auquel l'employeur ajoute une prime de 10%, l'équivalent de 2,65 de l'heure).
- Horaire de travail : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15.
- Lieu de travail : La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements scolaires et administratifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM.

### **Autres informations.**

- Supérieur immédiat : Régisseur du secteur - Entretien physique des bâtiments / Service des ressources matérielles.
- Date entrée en poste : dès que possible

### **Autres conditions :**

- ✓ Remboursement des frais pour le renouvellement du certificat compagnon sous certaines conditions
- ✓ Accès à une prime de rétention
- ✓ Six semaines de vacances par année scolaire et sept journées de maladie et pour affaires personnelles
- ✓ Assurances collectives et fonds de retraite public très intéressant
- ✓ Plusieurs rabais employés (téléphonie, lunetterie, ...)

**Pour transmettre votre candidature, veuillez cliquer sur le lien : [POSTULER](#)**

**Date entrée en poste :** dès que possible

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.